

Jour de séance 47

le jeudi 27 mars 2014

13 h

Prière.

Le président de la Chambre souligne le départ à la retraite de Wendy Bergeron, employée de la Section des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. P. Robichaud a employé le terme « dictateur » à l'endroit du chef de l'opposition officielle. L'hon. P. Robichaud intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président déclare à la Chambre qu'il examinera le harsard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Tait :

52, *Loi sur les comptables professionnels agréés.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Lifford :

53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien;*

54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux;*

55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire.*

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 28 mars 2014, la deuxième lecture du projet de loi 51 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier certaines prévisions budgétaires.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale.*

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

M. Riordon invoque le Règlement ; il soutient que M. Boudreau a enfreint le Règlement pendant son discours en se servant d'une corbeille à papier comme accessoire. Le président suppléant de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à l'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h.

Le président suppléant de la Chambre, sur la demande de l'hon. M^{me} Shephard, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M^{me} Shephard, leader parlementaire suppléante du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Finances et le volume I du budget supplémentaire pour 2012-2013.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

La séance, suspendue à 20 h 32, reprend à 20 h 46. M. C. Landry est au fauteuil au bureau du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.